



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de DESAN (Philippe), « Extrait du privilege du Roy », *Essais (1582)*, MONTAIGNE (Michel de), p. 807-807

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10440-7.p.0869](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10440-7.p.0869)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2005. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Extrait du priuilege du Roy.

PAr priuilege du Roy, donné a Paris le 9. iour de May. 1579. il est permis a S. Millanges Imprimeur ordinaire du Roy, d'imprimer tous liures nouveaux: pourueu qu'ilz soient approués par M. l'Archeuesque de Bourdeaus, ou son Vicaire, & vn ou deux Docteurs en Theologie: avec defences tres-expresses a tous autres de quelque qualité, qu'ils soient de les imprimer, védre, ne debiter de huit ans apres la premiere impression, sans le consentement dudit Millanges, comme plus amplement est contenu par les lettres dudit priuilege signé

DE PVIBERAL.